

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° I-826

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la fin de l'alinéa 5, substituer au montant :

« 11 294 € »,

le montant :

« 11 380 € ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 7 et 8.

III. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vient en soutien de l'amendement de Pascal Lecamp.

Il propose d'indexer de manière différenciée les différentes tranches du barème de l'IR afin de mieux cibler les efforts financiers consentis à l'article 2 du PLF pour 2024 vers les classes moyennes pour un coût inférieur à la mesure présentée par le Gouvernement. Dans ce sens, il est proposé de surindexer la première tranche d'imposition, de conserver l'indexation sur l'inflation pour la deuxième tranche et de ne pas indexer sur l'inflation les deux dernières tranches. D'après l'outil de chiffrage Leximpact, cette mesure coûterait aux finances publiques 5,97 Mds € contre 6,1 Mds € pour l'indexation sur l'inflation de toutes les tranches. Elle permettrait de faire baisser en moyenne de 15 euros par an l'imposition des ménages du 5ème décile et de faire baisser de 20 euros par an l'imposition des ménages du 6ème décile. Enfin, seuls les ménages du dixième décile verraient, très légèrement, leur niveau d'imposition sur le revenu augmenter.